

Date d'envoi de la convocation : 23 Juin 2017  
 Nombre de Conseillers en exercice : 93  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 66  
 Nombre de Procurations : 16  
 Nombre de Votants : 81  
 Date d'affichage du compte rendu : 6 Juillet 2017  
 Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 6 Juillet 2017

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT.

**Présents :**

Titulaires :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Gérard GREFFE, M. QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

**Suppléants :**

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Nadine BELISSANT-REYDET à Isabelle BIANCHI,  
 M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,  
 Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Frédéric CANCEL à Thibaut GLOAGEN,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 Mme Ariane DIERICKX à Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Philippe FALCE,  
 M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Marie-Laure RAKIC à Mme Virginie LONGIN,  
 M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Philippe ROUX,  
 M. Jean-Benoît VUITTENEZ à M. Stéphane DAHLEN,  
 Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,  
 Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS,  
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD,  
 Mme Chantal MITANCHEY à Franck CHAMBRION,  
 M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :**

M. Gérard ROY, Mme Justine MONNOT, Mme Carla VIAL, M. Marc DENIZOT, M. Thierry LAINE, M. Pascal MALAQUIN, Mme Claude CORON, M. Jean CHEVASSUT, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON.

**Secrétaire de séance :** M. Thibaut GLOAGUEN.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DES CLIMATS POUR LA CREATION D'UN CENTRE D'INTERPRETATION TEMPORAIRE :**

M. Denis THOMAS, rapporteur, indique qu'afin de porter les valeurs que renferment le site des Climats du Vignoble de Bourgogne, mais également celles du Patrimoine mondial, pour les faire comprendre auprès des habitants, des touristes et du jeune public, l'Association des Climats projette la création d'un espace d'exposition temporaire, complété par des supports multimédias, innovants et interactifs.

Dans l'attente des sites phares qui devraient voir le jour dans les prochaines années : la Cité des Vins de BEAUNE, la Cité de la Gastronomie de DIJON, ce premier Centre d'Interprétation temporaire pourrait être ouvert au public dès cette année, Porte Marie de Bourgogne.

Ces contenus, en Français et en Anglais, qui pourraient par la suite venir enrichir ceux de la Cité des Vins et de la Cité de la Gastronomie, permettront de valoriser auprès du grand public, cette labellisation internationale.

Le rapporteur précise que le projet comporte deux volets :

- Un lieu d'exposition des Climats qui comprend notamment :
  - o Une carte de France permettant de situer géographiquement le bien inscrit,
  - o Une frise iconographique,
  - o Une maquette de 9 m de long matérialisant le périmètre du bien inscrit,
  - o Des îlots de manipulation sur des thématiques spécifiques.
  
- Des outils numériques complémentaires innovants, ludiques et interactifs, avec :
  - o Une fresque numérique,
  - o Une application de réalité augmentée, couplée à la maquette, pour accéder à des niveaux de connaissance plus approfondis sur les Climats,
  - o Un dispositif numérique permettant de créer un paysage sonore global dans le Centre d'Interprétation.

S'agissant du financement du projet, le rapporteur souligne que :

- L'exposition muséographique est financée à 40 % par LEADER et 30 % par la Région,
- Les outils numériques sont financés à 50 % par le FEDER et 30 % par la Région,
- Les 30 % restants de l'exposition et les 20 % des outils numériques, soit 107 737 € au total, sont à la charge de l'Association qui demande à ses membres statutaires de se répartir à parité ce financement, soit :

o Conseil Départemental	30 000 €
o BIVB	30 000 €
o CABCS	30 000 €
o DIJON	10 000 €
o GEVREY-NUITS	5 000 €
o Autres	2 737 €

Il précise que les prestations diverses offertes par la Ville de BEAUNE représentent un budget de 20 000 € supplémentaires consacrés à cette opération.


Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à 71 voix pour, 1 voix contre, 9 abstentions

M. Sylvain JACOB ne prenant pas part au vote

- approuve la demande de contribution 30 000 € au financement du Centre d'Interprétation des Climats du Vignoble de Bourgogne,
- autorise l'inscription des crédits correspondants à la Décision Modificative de Juin,
- autorise son Président à signer tout document ou convention nécessaire au versement de cette contribution financière.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
pour le PRÉSIDENT et par délégation  
LE MAIRE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
BEAUNE  
CHARENTAIS  
CHARENTAIS  
Jean-François PONS  
\*\*



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération Conseil Communautaire du 29 Juin 2017 : Demande de subvention des Climats pour la création d'un centre d'interprétation temporaire

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/07/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/07/2017

---

**Numéro de l'acte :** 17-480 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 021-200006682-20170629-17-480-DE

---

**Date de décision :** 29/06/2017

**Acte transmis par :** Christine BOULIGAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions